

Date de dépôt : 11 novembre 2010

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition de l'association du personnel enseignant et administratif et technique de la Fédération des écoles genevoises de musique et de la Haute-Ecole de musique de Genève relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat

Rapport de majorité de M. Guy Mettan (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Prunella Carrard (page 9)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est sous la férule bienveillante de M. Ivan Slatkine que la Commission des pétitions a examiné la pétition 1718 de l'association du personnel enseignant, administratif et technique de la Fédération des écoles genevoises de musique et de la Haute-Ecole de musique de Genève relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat, lors de ses séances des 18 janvier, 8 et 15 février, 23 août, 6 et 13 septembre 2010. M. Gérard Riedi a assuré le procès-verbal avec une impavidité exemplaire.

Audition de M^{mes} Jelk-Peila et Cattani, et de MM. Vincent et Scheffre, pétitionnaires

M^{me} Jelk-Peila explique que la restructuration de l'Etat lors de la précédente législature a entraîné une diminution du personnel, et ce pour des raisons économiques. Cette réforme a taillé à coups de hache la dimension

sociale alors que les besoins de la population augmentent en parallèle, raison pour laquelle des postes supplémentaires sont demandés. Cette pétition parmi d'autres vise donc à corriger la diminution, tant en quantité qu'en qualité, de l'administration publique. Le cartel note que les impacts de la situation sur le personnel touchent la santé de ce dernier.

M^{me} Cattani ajoute que les quatorze pétitions dont celle-ci fait partie mettent en avant le fait que la population a largement augmenté, soit 40 000 personnes de plus entre 2007 et 2009, alors qu'au même moment des plans d'efficience diminuaient la quantité de personnel. Une pétition par secteur a été nécessaire afin d'étayer l'argumentaire. Il est nécessaire d'augmenter les effectifs afin de supporter le vieillissement de la population, notamment dans le secteur médical et les EMS.

Pour M. Vincent, les enseignants n'arrivent plus à faire face, ce qui implique que les décrochages de jeunes se multiplient. Le problème est crucial. On compte 700 nouveaux étudiants pour la rentrée 2010 pour une dizaine de postes seulement.

M. Scheffre remarque enfin que deux services, la Protection des mineurs et le service de tutelle pour adultes, se trouvent dans une situation très inquiétante. Le nombre de dossiers ne fait qu'augmenter et il n'est plus possible de faire face aux besoins.

Un commissaire (PDC) demande si le cartel a déjà utilisé cette démarche politique par le passé. Il rappelle qu'entre 2000 et 2005, le nombre de postes a augmenté et précise en outre que le DIP a toujours été considéré comme une priorité. Il se demande enfin pourquoi intervenir maintenant.

On lui répond que chaque période a ses caractéristiques et que certains biais ne fonctionnent pas forcément. Le cartel n'est pas certain du nombre de postes supplémentaires nécessaires. De nombreux postes ont par ailleurs été créés, mais aucun sur le terrain. Le SRED montre bien l'évolution, année après année, ainsi que les coûts.

Un député (L) s'étonne qu'il n'y ait pas eu de discussion entre le conseil d'administration des HUG, par exemple, et le Conseil d'Etat.

On lui rappelle que c'est le Grand Conseil qui a la possibilité d'ouvrir des postes et de délier les bourses. Il y a des discussions avec le Conseil d'Etat, mais ce dernier ne négocie pas. Il fallait 14 pétitions pour justifier les 2000 postes sollicités. Le cartel est une mosaïque qui observe les besoins, lesquels se déclinent en fonction des services.

Un autre député (PDC) demande quelle est la rotation élèves/enseignants dans les autres pays.

En France, les classes comptent 17 élèves avec un assistant pour chaque enseignant. En France et en Allemagne, les priorités diffèrent en fonction de l'éloignement. Par rapport aux autres cantons suisses, Genève était le meilleur canton pour le post-obligatoire il y a dix ans. Mais la baisse a été importante ces dernières années. Les dépenses ont également diminué, ce qui n'est pas le cas chez les voisins de Genève. Genève n'est donc pas en tête du peloton. Concernant la santé, la situation est similaire. La maternité est moins bien lotie que le CHUV.

Un député (R) fait observer que la situation à l'école s'est péjorée, mais il n'est pas sûr qu'augmenter le nombre de postes permette de régler tous les problèmes. Il rappelle en outre que l'investissement consenti pour la création de 92 directeurs d'établissement est énorme.

Beaucoup de moyens sont mis dans des tâches de contrôle, notamment par le biais de l'informatique, mais cela ne fait toutefois pas avancer les choses sur le terrain. Les effets de ce *New Management* sur les HES entraînent une consommation de ressources importante, sans effets concrets.

A un député (MCG) faisant remarquer que M. Beer prétendait que les classes genevoises comptaient 17,5 élèves, il est répondu qu'il s'agit du taux d'encadrement. Il n'y a pas de classe avec 17 élèves. Les classes comptent plutôt entre 21 à 24 élèves.

Un commissaire (L) demande comment le cartel parvient à une demande de 2 000 postes et s'il est réaliste de dire que tous les services de l'Etat ne sont pas forcément accessibles par toute la population aujourd'hui.

On lui déclare que la société a changé. Par ailleurs, les syndicats sont présents dans les services, ce qui permet de chiffrer précisément les besoins selon les secteurs. Une extrapolation a ensuite été calculée. Par exemple, dans le service des tutelles lorsqu'une personne ne peut plus encaisser son chèque le vendredi mais seulement le mardi suivant, les problèmes surgissent. Un travail important effectué par des groupes de militants a été effectué derrière chacune de ces pétitions et les demandes sont plutôt faibles par rapport à la réalité.

Un député (L) demande si des pistes ont été recherchées pour diminuer le personnel administratif. 2 000 postes reviendraient au final à 200 millions, qu'il faudrait trouver. Un de ses collègues remarque que diminuer de 50% le nombre de technocrates en remettant ces derniers sur le terrain permettrait sans aucun doute d'améliorer la situation.

On leur rétorque que c'est le personnel administratif qui a été mis au front. Des classes d'appui ont été supprimées. Et il ne faudrait pas parler de rentabilité ou de bénéfices dans le cadre du service public car il y a des règles

qui ne peuvent pas être appliquées aux services publics. A la FSASD, la situation est devenue aberrante car chaque geste doit être comptabilisé en termes de temps. Mais on convient qu'un certain nombre d'échelons intermédiaires sont effectivement en trop. La nouvelle LIAF est une véritable machine à travail administratif et provoque un appauvrissement de la réflexion sur les politiques publiques.

Le président remercie les représentants du cartel et entame ensuite un tour de table.

Le (PDC) se déclare opposé à un renvoi de ces pétitions en commissions spécialisées. Il n'y a aucune raison pour ce faire, la Commission des pétitions étant habilitée à effectuer ce travail. Il pense par ailleurs qu'il convient de traiter ces pétitions avec sérieux et propose donc que la Commission se penche de manière plus approfondie sur ces textes et auditionne les départements idoines.

L'UDC rappelle que les personnes qui ont été auditionnées scandaient à la tribune du Grand Conseil et jetaient des papiers sur les députés. Le discours sur le respect démocratique lui semble donc peu pertinent.

Les Verts remarquent que ces pétitions sont précises et que le caractère généraliste de la commission nécessite de les renvoyer en commissions spécialisées. Tenir 18 séances sur ces pétitions n'est pas un choix très raisonnable. C'est même une question de crédibilité.

Le parti (R) répète qu'il y a des problèmes réels mais il ne croit pas qu'ajouter des postes permette de résoudre tous les problèmes. Cela étant, c'est à la Commission des pétitions de s'occuper de ces textes. Le MCG partage cette opinion.

Le (S) remarque que la commission doit se déterminer sur la pertinence de ces pétitions. Elle ajoute que son groupe entend renvoyer ces objets en commissions spécialisées. Elle rappelle en l'occurrence que cela s'est déjà fait par le passé et elle mentionne que certaines commissions travaillent déjà certainement sur ces thématiques.

Le parti (L) remarque qu'il y a des faits précis à connaître pour pouvoir se déterminer et que nombre de réponses du cartel sont restées très floues.

A la fin de la discussion, il est convenu d'entendre les fonctionnaires du DIP, qui a une vision générale sur les écoles professionnelles et les écoles de musique.

Audition de M^{me} Oppliger et de MM. Roset et Demolec

Genève compte douze écoles de musique qui forment une confédération. La réforme a impliqué de nombreux efforts, notamment en termes de capacité d'accueil. Les financements sont insuffisants. Il y a par exemple un secrétariat, mais pas de moyen pour en assurer le fonctionnement. La secrétaire travaille ainsi à domicile. Il n'est pas possible de passer de trois écoles à douze sans aucun frais, ni d'augmenter les frais d'écolage puisque l'idée est d'ouvrir justement ces écoles au grand public. Certaines écoles ont un écolage plus élevé et rêvent même de diminuer les taxes. Sans subventionnement suffisant, il n'est pas possible d'avoir douze écoles, surtout que la limite de l'âge a augmenté à 25 ans, ce qui implique que les études sont plus longues. Tout cela sans parler des locaux, vétustes et insuffisants.

Un député (R) se demande comment se déroulaient les choses il y a douze ans lorsque les semaines d'école étaient organisées différemment. En quoi la musique est-elle si spéciale par rapport au parascolaire?

La musique est un enseignement délégué par l'Etat. Et jadis, le jeudi était une journée de congé. Il y a en outre des listes d'attente et qu'il y a donc plus de 10% d'augmentation. Un cours d'instrument coûte 1680 F par année au sein de son école et 2600 F à l'ETM. Le PDU devrait être défini afin de pouvoir arrêter les écolages.

Audition de M. Charles Beer, conseiller d'Etat

M. Beer rappelle que l'enseignement de la musique de base est en train d'être réformé au vu des files d'attente très importantes. Le rapport Ballenegger a fait des recommandations sur le fait de réformer les subventions et d'augmenter le nombre de places. La réforme a été engagée en 2004 et est presque à bout touchant. La politique de subvention a également été revue. Aujourd'hui le but est de maintenir le soutien aux trois conservatoires dont l'un, l'Institut Jaques-Dalcroze, est en crise. Une réorganisation des durées d'enseignement musical, selon l'âge et les programmes suivis est envisagée. Il ajoute qu'une adaptation des écolages est également prévue, même si cette adaptation restera modeste. Les associations concernées ont transmis leurs inquiétudes face à ces réformes qu'elles estiment être inenvisageables au vu des moyens alloués.

Un député (MCG) remarque que le tarif demandé aux parents semble trop élevé.

Les factures arrivent par trimestre. Elles s'élèvent à un peu plus de 400 F et les familles modestes sont subventionnées. Cette mécanique est pour le moment limitée et doit être renouvelée.

Une députée (S) demande si la hausse de l'écolage est bien de 4% et ce qu'il faut penser des moyens pour faire vivre la confédération des écoles de musique, ainsi que de la vétusté des locaux de la haute école de musique.

Il y avait un projet pour la haute école de musique le long de la route de Chêne mais certaines servitudes n'avaient pas été observées au début de l'étude. Les associations ont combattu ce projet et l'urgence de la vétusté des locaux a donc été relativisée. Une solution, peut-être sur la pointe de la Jonction, est à l'étude. L'Etat ne peut pas assumer le fonctionnement de la confédération des écoles de musique, lesquelles n'avaient par exemple prévu aucune cotisation. Cela étant, l'augmentation doit effectivement être de 4%.

Concernant les horaires et l'enseignement donné aux adultes, M. Beer rappelle que jusqu'à présent les trois écoles ont fait du bon travail. Mais ce n'est pas à l'Etat de subventionner les adultes qui veulent s'initier au saxo ou au triangle. Il convient de définir les priorités. Lorsque 2 000 enfants attendaient et que 500 adultes étaient subventionnés au même moment, personne n'était choqué. Concernant les horaires, il déclare qu'utiliser le mercredi matin réduit évidemment un certain nombre d'activités à ce moment. Il reste aussi le samedi matin. Pour les petits, le principe de l'école ouverte permettrait des plages musicales.

A l'issue des auditions, un député (PDC) propose le dépôt de cette pétition tandis qu'une députée (S) se déclare en faveur du renvoi au Conseil d'Etat.

Le président passe au vote du dépôt de la P 1718 :

Pour : 10 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 5 (3 Ve, 2 S)

Abst. : -

La proposition de dépôt est donc acceptée. La majorité de la commission vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, d'en faire autant.

Pétition

(1718)

de l'association du personnel enseignant et administratif et technique de la Fédération des écoles genevoises de musique et de la Haute-Ecole de musique de Genève relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant :

- Les efforts réalisés par le personnel enseignant des écoles de la FEGM ces deux dernières années pour absorber 10% d'élèves en plus au poste des enseignants d'instrument, et les efforts des administrations pour réaliser des synergies ;
- Le projet de réforme de l'enseignement musical de base qui arrive dans sa phase exécutive ;
- Les incertitudes qui planent sur le financement de la future Confédération des écoles genevoises de musique ;
- Les vraisemblables augmentations d'écologie dans les écoles de la FEGM engendrées par la mise en place de ladite Confédération au risque de porter préjudice à l'accessibilité de la formation musicale ;
- La problématique de la réalisation pratique de la formation aux adultes dans le respect de la loi ;
- Les répercussions prévisibles sur l'enseignement musical tant en terme de qualité de formation que d'emploi, engendrées par la réforme de l'horaire scolaire genevois ;
- Les problèmes récurrents de locaux rencontrés par les étudiants et le personnel de la Haute-école de musique de Genève.

Les soussignés, enseignants et personnel administratif et technique de la FEGM et de la HEM de Genève :

- Appuient l'ensemble des demandes formulées par le Cartel intersyndical ;
- Demandent qu'une réelle solution pour le financement de la future Confédération soit trouvée, ceci ne devant pas se faire au détriment des élèves, du personnel et de l'emploi (= pas d'augmentation d'écolage, maintien du forfait d'écolage et des rabais famille) ;
- Demandent que l'Etat engage les moyens financiers et logistiques adéquats pour la réalisation de la Confédération et des objectifs louables de la réforme, à savoir démocratiser l'accès à l'enseignement musical de base et garantir à tous les élèves un accès à un enseignement artistique varié et de qualité à des tarifs accessibles ;
- Demandent d'avancer concrètement dans la problématique du soutien à l'enseignement musical de base aux adultes dans le respect de la loi ;
- Demandent de prendre en compte la spécificité de l'enseignement musical dans le cadre de la réforme de l'horaire scolaire genevois ;
- Demandent un réel engagement du Conseil d'Etat au problème des locaux de la Haute-école de musique de Genève.

N.B. 155 signatures
*p.a Cartel Intersyndical du
personnel de l'Etat et du
secteur subventionné
Case postale 1765
1227 Carouge*

Date de dépôt : 30 novembre 2010

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Prunella Carrard

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition intervient dans le cadre de la réforme de la politique cantonale en matière d'éducation musicale et de la création d'une confédération des écoles genevoises de musique (CEGM).

Dans le cadre de cette réforme, de nombreuses questions ont été évoquées et réglées¹. Il subsiste toutefois un certain nombre d'interrogations légitimes, notamment soulevées par les pétitionnaires²: la vétusté des locaux, le

¹ A ce propos, voir le rapport du Conseil d'Etat du 10 juin 2010 sur la M1616 interpartis déposée le 22 avril 2005 :

<http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01616A.pdf>

Voir également les informations sur l'enseignement musical de base suite à la modification de la Loi sur l'Instruction publique (LIP), dont l'entrée en vigueur a été promulguée le 9 juin 2010 :

http://www.ge.ch/scc/dossiers/enseignement_musical.asp

² Invites des enseignants et personnel administratif et technique de la FEGM et de la HEM de Genève :

- Appuient l'ensemble des demandes formulées par le Cartel intersyndical ;
- Demandent qu'une réelle solution pour le financement de la future Confédération soit trouvée, ceci ne devant pas se faire au détriment des élèves, du personnel et de l'emploi (= pas d'augmentation d'écologie, maintien du forfait d'écologie et des rabais famille) ;
- Demandent que l'Etat engage les moyens financiers et logistiques adéquats pour la réalisation de la Confédération et des objectifs louables de la réforme, à savoir démocratiser l'accès à l'enseignement musical de base et garantir à tous les élèves un accès à un enseignement artistique varié et de qualité à des tarifs accessibles ;
- Demandent d'avancer concrètement dans la problématique du soutien à l'enseignement musical de base aux adultes dans le respect de la loi ;
- Demandent de prendre en compte la spécificité de l'enseignement musical dans le cadre de la réforme de l'horaire scolaire genevois ;

financement du fonctionnement du secrétariat de la CEGM et la hausse des frais d'écolage.

La vétusté des locaux

Le débat genevois sur les lieux disponibles pour la culture identifie un problème général d'existence de locaux correspondant à la demande et aux normes légales. Il semble que ce débat ne concerne pas que les lieux de sortie ou de création, mais également les lieux dédiés à l'enseignement musical.

A l'image des questions liées aux lieux de sortie, la minorité estime qu'il est urgent que les départements concernés (DIP et DCTI) se saisissent du problème des lieux d'enseignement et passent de l'état de recherche de pistes à l'état de proposition de solutions, répondant ainsi à l'une des invites des pétitionnaires.

Le financement du fonctionnement du secrétariat de la confédération

Les pétitionnaires ne pensent pas qu'il soit possible de passer de trois écoles³ à douze écoles (membres de la nouvelle CEGM constituée le 15 juin 2010⁴) sans aucun frais supplémentaire. L'organisation de cette nouvelle confédération est particulièrement compliquée et il est certain que cela engendrera des frais de coordination et de secrétariat⁵.

Le Conseil d'Etat estime que le fonctionnement du secrétariat de la confédération ne devrait être assumé que par les écoles membres, par exemple par le biais d'une cotisation. La minorité estime que l'Etat pourrait participer et que la question a été trop vite éludée en commission.

La hausse prévue de l'écolage

Lors de son audition, le conseiller d'Etat, M. Beer, a confirmé que les frais d'écolage allaient augmenter d'environ 4%. S'il est vrai que cette hausse n'est pas exubérante, elle va néanmoins à l'encontre de l'idée d'ouvrir ces écoles au plus grand public, considérant que les frais d'écolage sont,

– *Demandent un réel engagement du Conseil d'Etat au problème des locaux de la Haute-école de musique de Genève.*

³ *L'actuelle Fédération des Ecoles de Musique regroupe le Conservatoire de Musique de Genève, le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre, et l'Institut Jaques Dalcroze.*

⁴ <http://www.apfegm-hem.org/spip.php?article102>

⁵ *Voir l'organigramme sous:*

http://www.apfegm-hem.org/IMG/pdf/Organigramme_CEGM.pdf

aujourd'hui, déjà conséquents, de l'ordre de plusieurs centaines de francs – voire plus – par année⁶.

Bien entendu, les familles à faible revenu peuvent disposer d'une subvention pour permettre à leurs enfants d'accéder à l'enseignement musical. Toutefois, la minorité déplore qu'une hausse de l'écolage rende plus coûteux un enseignement essentiel pour l'éveil de nombreux enfants et adolescents, alors même que la classe moyenne, qui ne pourra pas obtenir d'aide sous forme de subvention, dispose de moins en moins de revenus disponibles notamment pour offrir des activités hors cadre scolaire à ses enfants.

Conclusions de la minorité

L'Etat a fait le choix de déléguer l'enseignement musical à des écoles hors de l'enseignement public, regroupées au sein de la CEGM. Malgré – ou à cause – de ce choix, la minorité estime que l'Etat reste responsable du bon fonctionnement de cette confédération, ainsi que de l'accessibilité de l'enseignement musical à tous les enfants qui le désireraient.

Au vu des listes d'attente qui n'en finissent pas de s'allonger et de l'augmentation de la demande de plus de 10%, reconnue par le conseiller d'Etat en séance de commission, la minorité estime crucial d'obtenir une réponse du Conseil d'Etat par le biais d'un rapport sur cette pétition.

La minorité invite donc la majorité parlementaire qui a exprimé un avis contraire lors des discussions en commission à reconsidérer sa position au moment du vote en séance plénière et à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

⁶ Voir les frais d'écolage dans la liste des cours complémentaires 2010-2011 de la Fédération des écoles genevoise de musique : http://www.fegm.ch/fichiers/fegm_cours_complementaires_2010_2011.pdf